

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2013**  
**18 HEURES 30 A EYGALIERES**

**Présents** : Mmes et MM. Régis GATTI, Jean-Paul PELISSIER, Jean-Benoît HUGUES, Claude DAUTREY, René FONTES, Claudine LECLERCQ, Jean HALDY, Jean-Paul SOURDON, Jean-François DELASSUS, Danièle COSTABELLO, Laurent GESLIN, Roger CONTI, Sylvie BERTRAND, Fabrice MAZZEGA, Jack SAUTEL, Jacques EYMIEU, Marc FUSAT, Pierre SANTOIRE, Christiane DUGRIPON, Christophe VILLAIN, Christian VALLAT, Ulysse TEIXEIRA, Jean BLANC, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Martine LAGRANGE et Pierre LAPEYRE.

**Excusés** : MM. Michel FENARD, Guy FRUSTIE, Jean-Hilaire SEVEYRAC et Robert DEL TESTA.

**Pouvoirs** :

- de M. Jean MULNET à M. Régis GATTI ;
- de M. Laurent FERRAT à M. Claude DAUTREY ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. René FONTES ;
- de M. Guy FRUSTIE à Mme Danièle COSTABELLO ;
- de M. Yves LOPEZ à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Robert DEL TESTA à M. Ulysse TEIXEIRA.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur René FONTES, Maire de la Commune d'Eygalières, a accueilli les délégués communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Le compte-rendu en date du 30 septembre 2013 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire une décision prise en vertu de la délibération n° 05/2011 en date du 11 mars 2011 :

- décision n° 07/2013 relative à la signature d'un contrat de bail entre la CCVBA et la Commune de Maussane les Alpilles : location du bâtiment de l'espace Benjamin Priaulet.

**4. DECISION MODIFICATIVE N° 2013-2 : BUDGET GENERAL DE LA CCVBA**

Monsieur le Président a donné la parole à Jack SAUTEL, Vice-président aux Finances afin de présenter la décision modificative n° 2013-2 du budget général de la CCVBA.

Par la suite, M. Jack SAUTEL a souhaité, sur autorisation du Président, aborder la question de l'achat d'un nouveau véhicule de service, nécessitée par le coût des frais de déplacements des agents communautaires.

M. Régis GATTI a souhaité savoir si cet achat était réellement une source d'économie.

M. René FONTES a indiqué qu'il fallait un suivi sur une ou deux années afin d'effectuer une évaluation des économies réalisées.

M. Laurent GESLIN a demandé si une subvention était envisagée.

Mme Karine BRIAND a répondu par la négative, les subventions du Conseil général étant réservées à l'achat de véhicules utilitaires.

Monsieur le Président a informé les élus présents que la Préfecture souhaite que toutes les décisions modificatives soient signées par les élus présents, et ce, quel que soit le montant de celles-ci.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **5. DECISION MODIFICATIVE N° 2013-1: ZA LES GRANDES TERRES**

Monsieur le Président a donné la parole à Jack SAUTEL, Vice-président aux Finances afin de présenter la décision modificative n° 2013-1 du budget annexe "extension ZA Eygalières".

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **6. DECISION MODIFICATIVE N° 2013-1: ZA MASSANE 2 ET 3**

Monsieur le Président a donné la parole à Jack SAUTEL, Vice-président aux Finances afin de présenter la décision modificative n° 2013-1 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence".

Monsieur le Président a précisé que le budget annexe de la ZA de la Massane 2 pourra commencer à rembourser les avances faites par le budget général de la CCVBA à compter de 2014.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **TRANSFERT DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président a indiqué qu'au vu de l'article 5 des statuts de la CCVBA, il était nécessaire de présenter au Conseil un état des voies susceptibles d'être considérées d'intérêt communautaire et de préciser les dépendances routières transférées.

Monsieur le Président a précisé aux élus présents que l'ensemble des documents présentés ce jour avait fait l'objet d'une validation en Bureau.

Monsieur le Président a par ailleurs souligné que le prochain point d'étape serait le chiffrage de la CLECT.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **7. TRANSFERT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président a précisé que cette question relevait de la même façon de l'article 5 et nécessitait la définition de l'intérêt communautaire de l'éclairage public.

Monsieur le Président a rappelé que l'éclairage public d'intérêt communautaire, tout comme la voirie, avait été validé par l'ensemble des Maires en Bureau communautaire. Il a rappelé également que la CLECT devrait être réunie pour chiffrer le transfert effectif, tout comme pour celui de la voirie.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE POUR LES DECHETS NON DANGEREUX (EX. CET)**

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que les élus communautaires avaient décidé la réhabilitation de l'installation de stockage pour les déchets non dangereux de Maussane/Le Paradou.

Monsieur le Président a également mentionné qu'un bureau d'études avait été chargé de proposer différents scénarios. Il a, en outre, précisé que la Commission déchets, tri et environnement durable avait proposé un scénario validé par le Bureau communautaire du 15 juillet dernier.

Monsieur le Président a informé l'assemblée que le montant estimatif des travaux était de 2 050 000€ HT, montant auquel il convenait d'ajouter le coût des études d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre estimé à 205 000€ HT, soit un montant total de 2 255 000€ HT.

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de solliciter, pour l'année 2014, de la part du Conseil général des Bouches-du-Rhône, une subvention spécifique entrant dans le cadre du fonds départemental de gestion durable des déchets ménagers et assimilés afin de réaliser les travaux de réhabilitation de l'installation de stockage pour les déchets non dangereux, et ce, au taux de 80 %, sachant que la CCVBA participera à 20 % de l'opération.

M. Julien COZETTE a précisé à l'assemblée que l'ADEME n'avait pas été sollicitée dans la mesure où elle n'apporte plus d'aide financière pour réaliser ce type de projet.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer sur cette question.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **9. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT "LES PAYSAGES FRANÇAIS DE VINCENT VAN GOGH"**

Monsieur le Président a rappelé aux élus présents que le Conseil communautaire avait déjà approuvé le projet "Les paysages français de Vincent Van Gogh", ainsi que son plan de financement par délibération n° 75/2012 du 14 décembre 2012. Le précédent plan ayant été modifié, il est nécessaire d'approuver le nouveau plan de financement dont lecture est donné.

Mme Karine BRIAND a précisé aux membres de l'assemblée qu'initialement la Commune d'Auvers sur Oise et le Parc naturel du Vexin français devaient participer à hauteur de 5 000 € globalement. Finalement, ces deux structures ont délibéré chacune pour 5 000 €, ce qui réduit la participation des EPCI dans le montage financier.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **10. RECETTES EXCEPTIONNELLES PORTANT SUR LES RETENUES DE GARANTIES**

Monsieur le Président a rappelé au Conseil que des retenues de garantie ont été prévues dans les marchés passés par la CCVBA. Certains marchés ont donné lieu à des réserves non levées par les titulaires.

Monsieur le Président a donné lecture des marchés concernés et du montant respectifs de chaque retenue de garanties, soit un montant total de 12 426,20 €.

Monsieur le Président a proposé de conserver le montant total de ces retenues.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **11. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA CCVBA**

Monsieur le Président a rappelé aux élus présents que les comptables publics pouvaient effectuer des prestations de Conseil en sus des prestations à caractère obligatoire. Ces prestations de conseil donnent lieu au versement d'une indemnité.

Monsieur le Président a indiqué que le Bureau communautaire avait considéré que les prestations effectuées méritaient une indemnité au taux maximal, soit 1 364,66 €.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **12. NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE ORTHOPHOTOGRAPHIE**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que l'acquisition d'une orthophotographie haute résolution en 2009 a permis de disposer d'une photographie aérienne de grande précision constituant un référentiel géographique actualisé et partagé. L'orthophotographie a été d'un apport certain pour l'appréhension du territoire pour ses spécificités et ses enjeux.

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que le principe d'un groupement de commande en vue de l'acquisition d'une orthophotographie avait été voté par délibération n° 42/2013 en date du 3 juin 2013.

Cependant, Monsieur le Président a informé les élus présents que la Communauté urbaine MPM ne souhaitait plus faire partie de ce groupement de commande.

Monsieur le Président a alors demandé au Conseil de délibérer à nouveau sur la constitution d'un groupement de commande mais sans MPM sachant que l'incidence financière ne sera pas trop importante pour la CCVBA au vu de son pourcentage de participation qui est de 2,9 % de la dépense totale.

M. Julien COZETTE a indiqué à l'assemblée que des pourparlers avec l'IGN étaient en cours et risquaient de faire baisser le montant de l'acquisition de cette orthophotographie.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### **13. AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA ZA LES GRANDES TERRES A EYGALIERES**

Monsieur le Président a rappelé que par délibération n° 68/2012 du 22 décembre 2012, le Conseil avait entériné la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre de la zone d'activité Les Grandes Terres a Eygalières avec le Cabinet Merlin pour 25 046,85€ HT.

Monsieur le Président a souligné que des études complémentaires avaient été rendues nécessaires pour un montant de 3 757,03€ HT.

M. Julien COZETTE a précisé que ces études avaient été menées notamment pour l'installation de portails en vue d'harmoniser les travaux de la zone d'activité.

Monsieur le Président a souligné que le prix avait été négocié par les services de la CCVBA et que cet avenant avait été validé par la Commission MAPA du 9 décembre 2013.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### **14. MARCHE DE L'AIRE DE LAVAGE**

Monsieur le Président a informé les élus communautaires que le Bureau communautaire avait souhaité la mise aux normes de l'aire de lavage communautaire de Maussane/Le Paradou, ce qui nécessitait le raccordement de cette aire à la station d'épuration de Maussane les Alpilles.

Monsieur le Président a indiqué que la commission MAPA du 9 décembre dernier avait retenu l'offre de la société Gagneraud Construction pour 77 100,00€ HT.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **15. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A 35 H DE TROIS MOIS**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que les services administratifs faisant l'objet d'un surcroît d'activités en vue du prochain mandat.

Monsieur le Président a donc proposé de pourvoir à cet accroissement temporaire d'activités par le recrutement d'un agent contractuel pour trois mois.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **16. CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A 35 H DE JURISTE TERRITORIAL**

Monsieur le Président a informé le Conseil que le Bureau souhaitait développer la structure communautaire, ce qui nécessitait une réflexion approfondie pour de nouveaux services communs et des transferts de compétences.

Monsieur le Président a indiqué qu'il souhaitait qu'un plan global de développement soit présenté aux élus communautaires.

Ce plan nécessite d'intégrer tous les aspects réglementaires et législatifs actuels mais également en projet.

Il Monsieur le Président a donc proposé de créer un poste de juriste contractuel afin de répondre à ce besoin spécifique.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **17. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVBA**

Monsieur le Président a exposé au Conseil communautaire qu'il était nécessaire de mettre en conformité les actions de la CCVBA avec ses statuts. Il a donc proposé de les modifier.

Monsieur le Président a alors donné lecture des statuts actuels et des modifications proposées point par point.

Monsieur le Président a indiqué que les questions culturelles nécessitaient d'être examinées davantage dans le détail et qu'elles n'étaient donc pas abordées dans cette proposition. Il a toutefois souligné que 90% des modifications proposées par les services avaient été validées en Bureau communautaire.

M. Julien COZETTE a précisé que le Préfet avait sollicité une modification statutaire afin de prendre en compte les nouvelles règles de répartition des sièges au sein du Conseil communautaire. Il a ajouté que le changement d'adresse du siège de la CCVBA nécessitait également une modification statutaire.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## 18. DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2013 – 2<sup>EME</sup> PART

Monsieur le Président a rappelé aux délégués communautaires présents que par délibération n° 29/2013 en date du 15 avril 2013, le Conseil de communauté a voté la répartition d'une enveloppe totale de dotation de solidarité communautaire (DSC) 2013 d'un montant total de 1 275 000,00 €.

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée qu'au vu des finances actuelles de la CCVBA et de la fin prochaine de l'exercice comptable, il pouvait être dégagé une somme globale supplémentaire de 180 000,00 € afin de procéder au versement d'une seconde part de DSC 2013.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de répartir cette troisième enveloppe de DSC entre les communes membres de la CCVBA selon la même répartition que les deux premières parts de DSC 2013, soit :

<b>Communes</b>	<b>DSC 2013 1ère part (BP)</b>	<b>DSC 2013 2ème part</b>	<b>Total DSC 2013</b>
Aureille	37 570 €	5 304 €	42 874 €
Les Baux de Pce	208 298 €	29 407 €	237 705 €
Eygalières	141 439 €	19 968 €	161 407 €
Fontvieille	101 876 €	14 383 €	116 259 €
Mas Blanc des Alpilles	25 280 €	3 569 €	28 849 €
Maussane les Alpilles	109 915 €	15 517 €	125 432 €
Mouries	75 933 €	10 720 €	86 653 €
Le Paradou	41 082 €	5 800 €	46 882 €
Saint Etienne du Grès	76 326 €	10 775 €	87 101 €
Saint Rémy de Pce	457 281 €	64 557 €	521 838 €
<b>Total</b>	<b>1 275 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>1 455 000 €</b>

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## 19. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président a souhaité informer le Conseil de l'obtention du permis super-lourd de M. Franck SOLER. L'ensemble du Conseil l'a félicité.

M. Régis GATTI a précisé que le planning de la déchèterie mobile a été fait lors de la réunion de la Commission déchets/tri. Il en a donné lecture aux élus présents et leur a précisé que la priorité avait été donnée aux communes ne bénéficiant pas d'une déchèterie "en dur". M. Régis GATTI a alors évoqué le problème du remplacement de M. Franck SOLER notamment pendant ses congés annuels. Il a indiqué que ce remplacement pourrait être envisagé par des mises à disposition ou un recrutement.

Monsieur le Président a informé l'assemblée qu'elle se réunirait avant la fin du mandat, et ce, début février.

La séance a été levée à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN